



Acceptation puis rejet d'un pret

Par **Bobthefisher**, le **05/12/2009** à **16:34**

Bonjour,voilà mon problème, j'ai contracté un prêt le 22/10/09. Il a été dans un premier temps accepté en 48H00 (la banque ayant trafiquée la date).Après 8 jours, la somme de 10 000 euros est virée sur mon compte le 30/10/09. Le jour même, je reçois un appel du directeur de ma banque qui me fais part de la situation rnrnfinancière de mon compte en me disant que je suis créiteur de 9000 euros environ. Lors de cat appel, Il me demande également quel est le motif de ce prêt: je lui répond que rnrnc'est pour remettre ma situation financière à flot étant négatif au moment de ma demande, ce que j'avais également dis à ma conseillère pendant la contraction du prêt. Il me rnrnrétorque que le motif invoqué est différent du motif avancé par ma conseillère au moment de la soumission de ce pret qu'il qualifie de "loisir". Suite à cet appel, mon prêt est rnrnannulé le 02/10/09 et la somme de 10000 euros est débitée intégralement sur mon compte, soit -10 000 euros. Je me retrouve donc en négatif.rnrnDepuis lors, il m'a redonné RDV pour contracter un nouveau prêt de restructuration. Dans un premier lieu, il me fait d'abord signé un contrat dont je n'ai pas conservé le rnrndouble, une semaine s'écoule, puis une autre semaine car le directeur de ma banque tombe malade. Je le rappelle, et il me demande de prendre un autre RDV, non pas le lendemain car rnrnsoi disant impossibilité mais la semaine suivante, le premier jour, mardi matin. Il me dit qu'en réalité, le premier RDV a servi uniquement à signer l'assurance du pret en rnrnquestion. Il me fait un nouveau contrat que je signe, le samedi suivant toujours rien ce qui est apparemment normal car il leur faut entre 8 et 10 jours pour recevoir une rnrnréponse. Entre temps je reste à découvert à hauteur de 2200 euros et ce directeur n'est pas capable de me dire combien d'agios je vais devoir payer. Il reste assez confus.rnrnJe me demandais si tout cela était normal ou non ?. Auquel cas, quel recours puis je avoir pour faire valoir mes droits ?.rnJe me sens impuissant et tributaire de ce banquier qui m'a lair de faire durablement et tranquillement passer les choses à mes frais meme si je n'y suis finalement pas non plus pour rien dans la situation de mon compte. rnrnDans ce contrat, il est stipulé que le contrat peut être résilier:nen cas de fourniture par l'emprunteur, en connaissance de cause, de renseignements inexacts dès lors

qu'ils étaient indispensables à la prise de décision du prêteur. Merci de votre aide.